

Rencontres annuelles de la FDAFP de Savoie



Fédération Départementale des

AFP
73



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

■ Fédération
Départementale des AFP
de Savoie

23 octobre 2023
Saint-Michel-de-
Maurienne (Le Thyl)



7 novembre 2013

Mot d'accueil



- *Monique BASSI LEGER, Présidente de la FDAFP73*
- *Guy JACOB, Président de l'AFP du Thyl*



Programme de la journée

9 h 30 **MOTS D'ACCUEIL**

9 h 45 **POINT ACTUALITÉS DE LA FDAFP**

10 h 15 **PRÉSENTATION DE L'AFP DU THYL**

10 H 30 **PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES MESURES
COMPENSATOIRES TELT**

*Intervention de Simon Viat, tunnel euralpin lyon-turin et Guy Jacob, président de
l'AFP*

11 H 15 **VISITE SUR LE TERRAIN**

13H00 **REPAS SUR PLACE**



Actualités de la FDAFP

- Envoi des délibérations en DDT

Par souci de simplification de la procédure actuelle, les Associations Foncières Pastorales du département de la Savoie sont invitées à compter du 01/10/2023 à **transmettre au service agricole de la DDT l'ensemble de leurs actes soumis au contrôle de légalité**, et non plus aux sous-préfectures ou à la préfecture.

1 / Pour cela, l'AFP envoie à l'adresse ci après :

DDT
SPADR/ Unité Foncier Pastoralisme Structures
L'Adret
1 rue des Cévennes -TSA 90151
73000 CHAMBERY

2 exemplaires de ses actes soumis au contrôle de légalité et une enveloppe pré affranchie au nom et coordonnées de l'AFP pour éviter toute erreur d'adressage.

Parmi eux et pour rappel, les documents comptables clôturés au plus tard le 31/01 de l'année N+1 (budgets, compte de gestion, compte administratif de l'année N, budget primitif de l'année N+1, délibérations, ..) seront envoyés au plus tard le 15 février de l'année N+1 à la DDT. Les AFP enverront également toute autre délibération ou modification de statuts nécessaires au cours de l'année.

2/ Le service agricole tamponne les 2 exemplaires.

3/ Le service agricole renvoie un exemplaire à l'AFP.

4/ Le service agricole archive dans ses dossiers de suivi des AFP, le second exemplaire

L'adoption de ce nouveau circuit permettra aux AFP de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur, la DDT, et d'avoir le retour de leurs documents visés et tamponnés plus rapidement.

Cependant, je vous rappelle que le contrôle de légalité reste néanmoins de la compétence de la préfecture, qui en cas de doute sur le contenu des actes, sera informée par le service agricole ou la trésorerie.

=> courrier qui sera envoyé aux AFP (par mail) et aux communes (par La Poste) dans les jours à venir

Actualités de la FDAFP



- Travail contrats de location avec apiculteurs

Elaborer un contrat type AFP / apiculteurs afin qu'ils puissent, ensemble, formaliser leur relation.

Travail en partenariat avec l'ADA AURA, avec une prestation de la FDSEA (Marie FAUCHEUX)

3 modèles de contrat de location :

- **Bail à ferme :**

Ce contrat dépend du statut du fermage (code rural), il n'est possible que pour les apiculteurs professionnels.

- **Contrat de louage de chose :**

Ce contrat dépend du code civil il est possible pour les apiculteurs professionnels ou amateurs.

- **Prêt d'usage à titre gratuit :**

Ce contrat dépend du code civil il est possible pour les apiculteurs professionnels ou amateurs. Contrairement au contrat précédent, le bien faisant l'objet du contrat est mise à disposition gratuitement.

Une fiche thématique

=> Fiche thématique à disposition + envoi par mail avec les modèles de contrats

Actualités de la FDAFP

- Réflexion sur la durée des CPP

FDSEA a interrogé la FDAFP sur l'augmentation de la durée des CPP.

- Questionnaire envoyé par la FDAFP cet été.
- 18 retours des AFP

Les résultats du questionnaire ont été transmis à la FDSEA et ils ont permis d'alimenter les discussions sur le sujet lors de la commission paritaire des baux ruraux de septembre.

Aucune décision de modification de la durée des CPP n'a été prise lors de cette commission. Un groupe de travail interne à la commission se réunira pour approfondir la question dans les mois à venir.

→ Synthèse des retours sur l'allongement de la durée à 9 ans

→ La durée de 6 ans pour les CPP en alpage paraît adapté pour $\frac{3}{4}$ des répondants

→ Pour les présidents considérant que la durée de 6 ans ne semble pas adapté ($\frac{1}{4}$ des répondants), c'est une durée de 9 ans qui paraîtrait cohérente

Points forts	Points faibles
Consolidation des contrats	Perte de la souplesse en cas de difficulté avec les exploitants
Visibilité sur le long terme	Risque de délaisser les CPP pour des baux, souhait de certains exploitants
Temps pour concrétiser des projets sur les alpage, faire des investissements	Augmentation de la durée rendant impératif le suivi annuel des CPP (état des lieux, conditions d'entretien claires)
Diminution de la fréquence de renouvellement et des formalités administratives associées	
Plus de sécurité pour les exploitants	
Homogénéisation alpage / montagnette, même calendrier de renouvellement	
Confortation des projets d'installation	

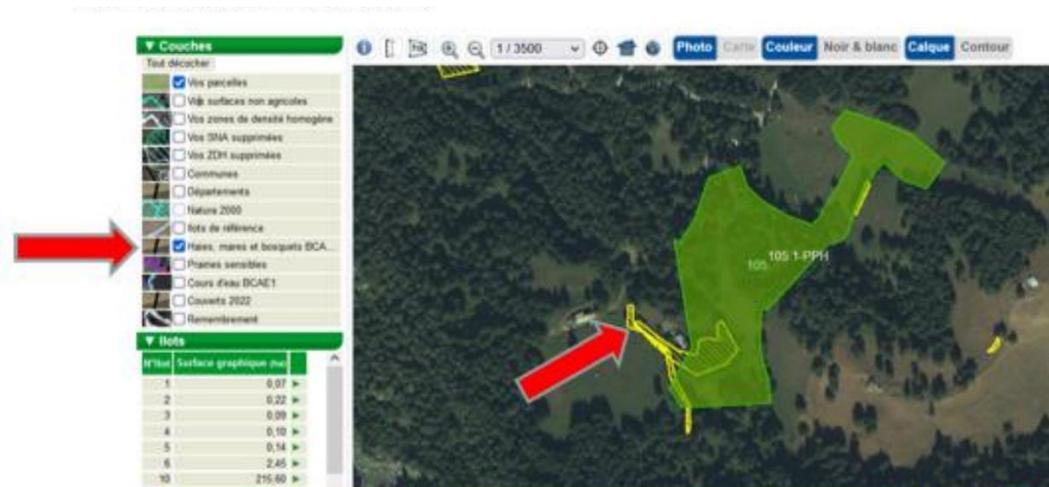
Actualités de la FDAFP

- Nouvelle PAC : débroussaillage

NOUVELLE PAC ET DÉBROUSSAILLAGE :

Interdiction de débroussaillage et d'entretien des haies entre le 15 mai au 15 aout.

Éléments identifiés comme remarquables de biodiversité (bosquets, haies,...), couche BCAE 8 de la déclaration PAC, à garder impérativement.



Actualités de la FDAFP

- Renouvellement des membres du CA

Membres actifs	Membres associés	Membres ressources
BASSI-LEGER Monique ❶ (AFP de Celliers) Présidente	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (LABORET Cédric)	Jean-Luc BERTHALAY (AFP des Cols du Golet et de Bornette – Bellecombe en Bauges)
VIVET Gilles ❷ (AFP de Monfort) Vice-Président	Conseil Départemental (Gilbert GUYCUE)	Brigitte BORREDA (AFP de Fontaine-Bourreau)
CUGNOLO-KRZANOWSKI Suzanne (AFP des Bourguignons)	Direction Départementale des Territoires	
THEVENON Daniel (AFP de Fontaine-Bourreau) siège vacant	Société d'Economie Alpestre de la Savoie (Emmanuel HUGUET)	
BLANC-GONNET André (AFP du Cormet de Roselend)	Communes (SCHENKL Jacqueline)	
RAVOIRE Jacques (AFP des Hauts d'Ugine)	Communautés de Communes siège vacant	
COSTERG Daniel (AFP de la Fontanette)		

1 siège membres actifs :

Départ de Daniel Thevenon
+ représentant au PPT de Maurienne

Présidence :

Modification des statuts en 2021 pour ajouter un collègue
« Membres ressources »
Monique BL plus présidente de l'AFP de Celliers

Le président doit faire partie du collège des membres titulaires. En cas de carence, la présidence peut être ouverte aux membres associés et aux membres ressources.

Trésorier :

- Suivi des comptes
- Pointage des cotisations
- Bilan de l'année et budget prévisionnel

Avec l'appui de la SEA73

L'AFP du Thyl



L'AFP du Thyl

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : Saint-Michel-de-Maurienne

Date de création : 26 octobre 1996

Objectif initial : stopper et faire reculer la friche, lutter contre les incendies autour des villages

Accompagnement :

Serge LACOUR (chambre d'agriculture), Daniel ROUX (technicien agricole moyenne Maurienne, chambre d'agriculture) et Pascal GROSJEAN (ex DDAF, DDT)

Surface de l'AFP : 195 ha (148 ha privés, 38 ha propriété de la commune, 14 ha propriétaires non trouvés)

De 1160 m (Thyl Dessous) à 1350 m (La Traversaz)

Nbre de comptes cadastraux : 354

Nombre de parcelles : 6 000

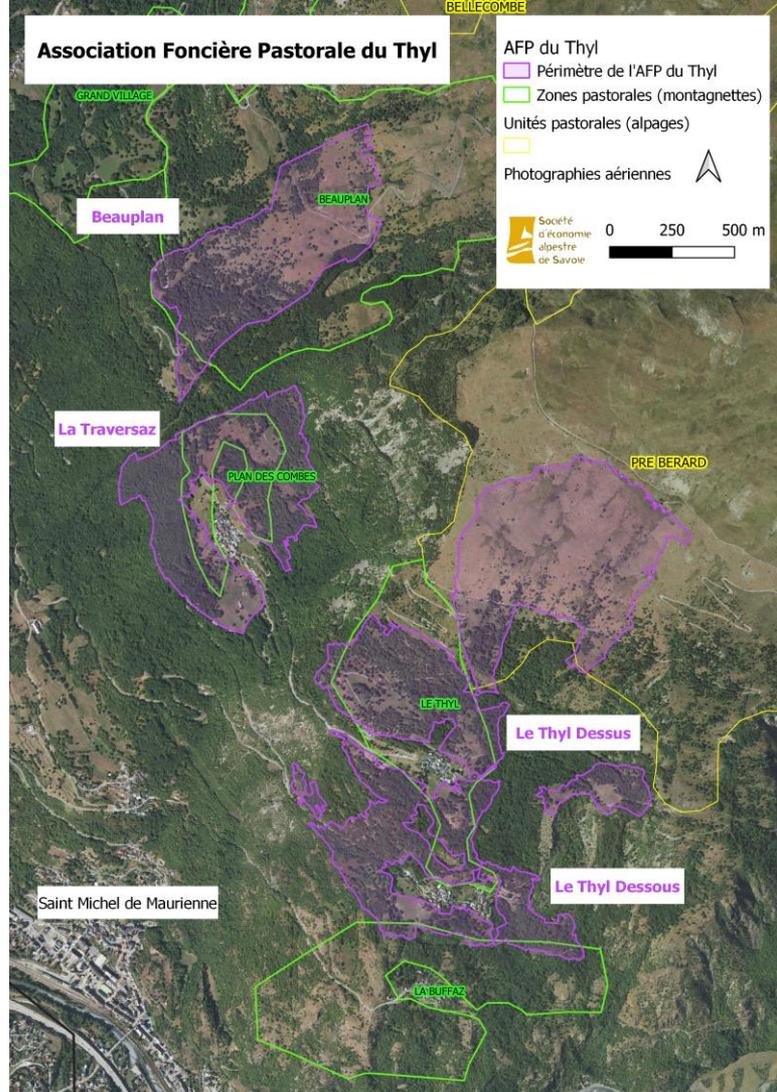
Président: Guy JACOB

RESSOURCES

Aide au démarrage / extension

Subventions : lors de premiers travaux et récemment travaux TELT

Les loyers : 1 660 € / an



L'AFP du Thyl

TRAVAUX

1ers travaux au démarrage de l'AFP (1998 – 1999) :

- **Débroussaillage et traitement chimique** par entreprise Eco Environnement (Décines) sur 9 ha de prés envahis par les buissons - 15 000 € avec aides Europe, Département et commune de Saint Michel
- **Remise en état** de 9 ha par les bénévoles de l'AFP en parallèle

Travaux réseau eau (2011 et 2013) :

- **Remise en état des traversées de ruisseaux pour le passage des animaux** 2011 (passages busés et curage) – 16 754 € via aides PPT et Conseil Général
- **Alimentation en eau** (captage et adduction) et **installation d'abreuvoirs** (8 abreuvoirs de 800 L avec flotteurs) – 44 752 € via aides PPT et Conseil Général



L'AFP du Thyl

FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en **assemblée générale tous les ans au mois d'octobre / novembre généralement**. Environ 12 personnes présentes, les locaux.

Le **bureau se réunit : en janvier pour le vote du budget**, puis en fonction des besoins ; il est constitué de **5 membres titulaires et 5 suppléants** ainsi que **1 membre désigné par la commune de Saint Michel de Maurienne et le maire délégué du Thyl**.

Les bénévoles sont bien impliqués dans l'AFP.

Renouvellement des statuts en 2011.

Pas d'aide particulière de la commune.



L'AFP du Thyl

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

AUPARAVANT :

1996 à 2013 : encore **6** propriétaires privés exploitaient leurs parcelles, avec l'accord de l'AFP, sur des surfaces de 800 m² à 8 ha fauche et/ou pâture, puis les personnes ont arrêté au fil du temps.

Guy ACHARD :

Exploitant historique qui venait sur les terrains avant l'AFP, siège à Villard-Bonnot (Isère)

50 ha (+ alpage auprès de la commune)

150 vaches allaitantes, 30 chevaux et 20 ânes

Dénonciation de la CPP fin 2022 car la commune a résilié le bail pour défaut d'entretien

LABRUNIE :

Siège au Thyl

30 chèvres laitières

16 ha de pâturage

Liquidation judiciaire le 8 octobre 2017



L'AFP du Thyl

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

Valérie BALMAIN :

Depuis le début de l'AFP

Exploitation sur Saint Michel de Maurienne

60 ha en CPP

50 vaches allaitantes et vaches en pension

660 € de loyer

GAEC du GRAND CHATELARD (*Anne-Marie GROS, Olivier GROS, Angèle CAUDAL*) :

Siège à Aussois

35 ha (19 ha exploitables) + 50 ha alpage (40 ha exploitables)
en CPP

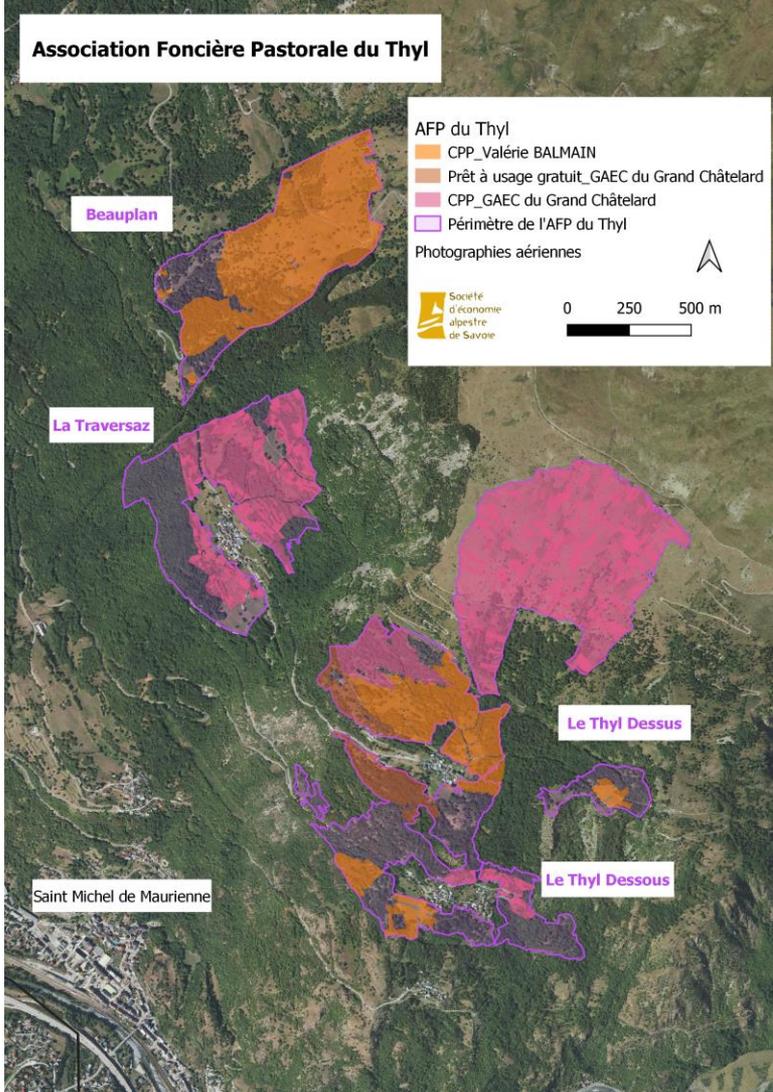
+ prêt à usage gratuit sur une partie de l'AFP

50 vaches laitières, 30 génisses + 20 génisses pension

1 000 € de loyer

= 1 660€ de loyer au total

Association Foncière Pastorale du Thyl



Travaux réalisés dans le cadre des mesures compensatoires TELT



Contexte, diagnostic écologique, menaces/opportunités...

Mesure compensatoire = apporter une plus-value écologique sur un site hors projet équivalente aux atteintes résiduelles sur les habitats, la flore et la faune après évitement et réduction au maximum des impacts du chantier



Diagnostic écologique sur un vaste secteur (40 ha) autour du Thyl Dessus



Identification des enjeux écologiques :

- Pelouses sèches et steppiques à fêtuque du Valais
- Tourbières basses à *Carex davalliana*
- Faune du bocage...

Identification des menaces :

- Dynamique d'enfrichement croissante
- Piétinement, eutrophisation de la tourbière
- Abandon de l'entretien de certains secteurs, intensification des pratiques sur d'autres...

Identification des opportunités :

- Regagner des milieux ouverts pastoraux
- Faciliter le pâturage extensif
- Faciliter l'entretien par fauche



Proposition d'actions apportant plus-value écologique et agro-pastorale, définition d'un périmètre de travail (10 ha)



Un projet impliquant de nombreux partenaires

Association Foncière Pastorale du Thyl

Maître d'ouvrage

*Commande les travaux
Marché public et choix entreprise
Avance les coûts – lien trésorerie
Suivi des travaux
Lien aux agriculteurs*

Société d'Economie Alpestre de Savoie

Assistance maîtrise d'ouvrage

*Coordination générale et opérationnelle des différents acteurs
Définition des travaux
Passation marché
Suivi travaux
Lien aux exploitants*

Tunnel Euralpin Lyon-Turin **Porteur mesures compensatoires**

*Définition des travaux
Financement
Lien entre les partenaires*

Société ACAH

Maître d'œuvre

*Définition et faisabilité des travaux
Mise en concurrence des entreprises
Direction de l'exécution des travaux*

Société Biotope

*Bureau d'études Environnement
Assistance à maîtrise d'œuvre
Prise en compte des enjeux environnementaux*

Entreprises Mauro TP – Geeco

Mise en œuvre des travaux



Une réalisation sur plus de deux ans



17 novembre 2020 :

Première réunion en visio

Présentation du Plan de
Gestion et discussion sur les
potentiels travaux

A partir de mai :

Travail avec le maître d'œuvre sur la rédaction du cahier des charges

Nombreuses réunions et visites terrain en
lien avec les partenaires

09 décembre 2020:

Première visite terrain (sous la neige !)

Définition des différentes
zones



Travaux réalisés dans le cadre des mesures compensatoires TELT

Une réalisation sur plus de deux ans



Jusqu'à mars :

Travail avec le maître d'œuvre sur la rédaction du cahier des charges

23 mars 2022 :

Lancement appel d'offre

**Réponse de 4 entreprises
Deux réunions pour échanger sur les réponses**

17 mai 2022 :

Notification choix aux entreprises

03 juin 2022 :
Réunion de lancement
13 juin 2022 :
Commencement des travaux

Réunions de chantier toutes les semaines

20 octobre 2022 :
Réception de chantier

Suite aux travaux :
Mise à jour des contrats de location



Avant le début de la visite sur le terrain, les participants se sont réunis autour de Guy Jacob, président de l'Association foncière pastorale du Thyl (2^e à gauche au premier rang). Photo Le DU/PALD.

Description des travaux

1ÈRE PHASE :

DU 13 JUIN AU 14 JUILLET ENVIRON

Réseau d'eau : prolongement du réseau d'eau, mise en place d'abreuvoirs
Env 200 ml + abreuvoirs 300 L

Accès : remise en état de la piste pastorale et création d'un accès agricole
1750 ml + 170 ml

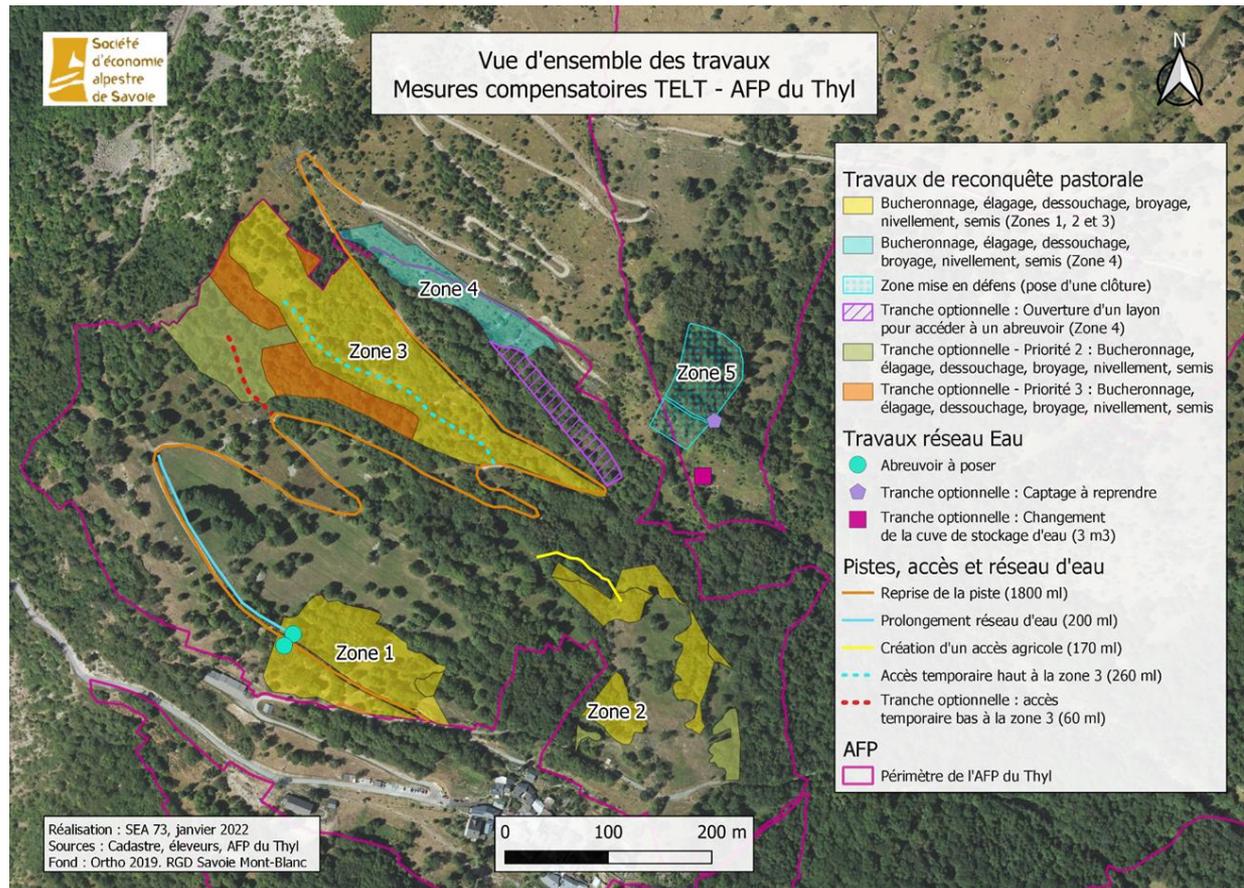
2ÈME PHASE :

APRÈS LE 15 AOÛT

Reconquête pastorale :
bucheronnage, élagage, dessouchage, broyage, nivellement et semis
Env 6 ha

Mise en défens d'une zone humide
450 ml

Optionnel : reprise d'un captage et remplacement de la cuve de stockage
1 m3



Résultats un an après

Améliorer sans révolutionner, transformer sans défigurer...



Travaux réalisés dans le cadre des mesures compensatoires TELT

Résultats un an après

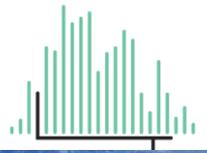


Résultats un an après



Résultats un an après



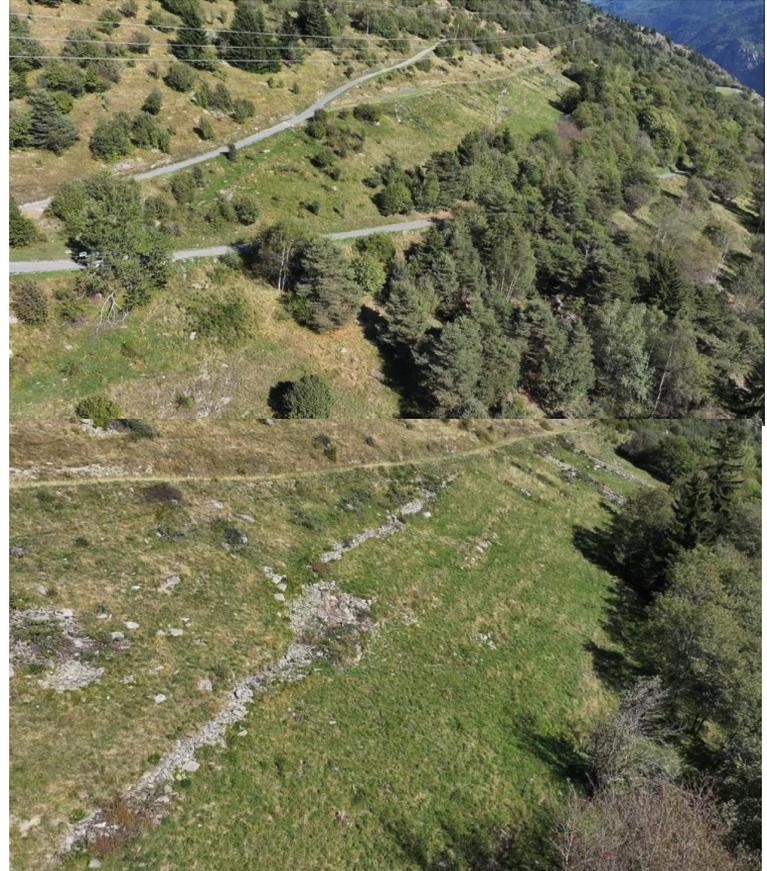


Résultats un an après



RIN

Résultats un an après



Et après les travaux ?

Mieux les travaux de restauration sont faits
Plus ces aspects sont limités dans le temps et l'espace !

Période transitoire post-travaux :

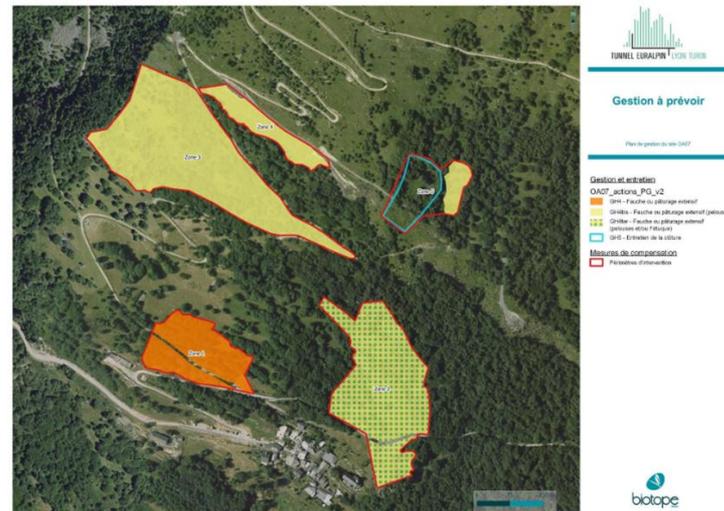
- Potentiel agro-pastoral limité
- Mise en défens secteurs pauvres
- Prestations de broyage des repousses

Objectifs

Mise en place d'une gestion agro-pastorale pérenne en conformité avec les enjeux écologiques

Le défi pour l'AFP d'une nouvelle organisation agro-pastorale : révision des conventions, identification des « consignes », lien avec les exploitants, présence sur site, etc.

-> Appuyez-vous sur le soutien et l'accompagnement de la SEA !



Un objectif commun à tous : la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Visite sur le terrain

CONCLUSIONS DE LA MATINEE